

Charte de l'association professionnelle A*dS pour la promotion de la diversité et le refus de toute discrimination

Objectif

Cette charte reflète les principes et la responsabilité de l'association professionnelle A*dS Autrices et Auteurs de Suisse promouvant des relations respectueuses en son sein et, dans la mesure du possible, au sein de l'ensemble du secteur littéraire suisse. Toute forme de discrimination, de harcèlement, de mobbing et d'abus dans le cadre des rôles ou fonctions de l'A*dS est inacceptable. La Charte a pour but de mettre en œuvre le principe d'égalité et les droits fondamentaux des personnes concernées.

Principes

- > L'A*dS s'engage à œuvrer pour que les gens se rencontrent pacifiquement au sein du monde littéraire suisse.
- > L'A*dS reconnaît la diversité des réalités de vie et utilise en conséquence un langage inclusif et non discriminatoire.
- > L'A*dS reflète cette diversité dans ses activités et ses événements, et elle inclut différentes personnes et perspectives.
- > L'A*dS n'accepte aucune forme de harcèlement, d'agression, de comportement discriminatoire ou d'abus dans le cadre de son rôle ou de sa fonction.
- > L'A*dS promeut activement un climat de travail sûr, respectueux et basé sur l'égalité.
- > L'A*dS met en place à cet effet une procédure permettant à toute personne concernée de partager en toute confidentialité des retours et suggestions, de poser des questions et de signaler des comportements inappropriés. Les personnes signalant un problème sont protégées, tout comme les personnes concernées. Chaque information est traitée de manière totalement confidentielle.
- > L'A*dS s'engage à intervenir contre les comportements inappropriés de ses collaborateurs et collaboratrices.

Communication

L'A*dS informe activement sur les principes en vigueur et fait connaître les procédures de signalement à disposition. L'association est prête à réagir aux éventuels incidents et s'engage à traiter et à signaler tout comportement inapproprié.

Conseil et soutien en toute confidentialité

Toute personne qui, au sein du milieu littéraire, se sent exposée à du harcèlement, à une agression, à des comportements discriminatoires, des abus de pouvoir ou de fonction, est encouragée à signaler ces incidents à l'A*dS. L'A*dS a mis en place une adresse e-mail permettant de déposer, de manière confidentielle, des réactions et demandes auprès du secrétariat (awareness@a-d-s-ch). En cas de besoin, l'A*dS propose un soutien plus avancé par des personnes professionnelles. Les poursuites civiles et pénales demeurent réservées.

Mis en œuvre, enquête et mesures

L'A*dS agit de manière cohérente et prend les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette charte. L'association veille à ce que les personnes qui font des signalements ne soient pas défavorisées. Les personnes qui accusent autrui par malice s'exposent à des mesures.

Champ d'application

Cette charte s'applique à tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de l'A*dS, aux personnes actives au sein de l'A*dS ainsi qu'à toutes les personnes participant aux manifestations et projets organisés par l'A*dS. L'A*dS rend ces personnes attentives à ces directives et principes.

Comité de l'A*dS, 17 mai 2023